

Choisir un chant liturgique

Aujourd'hui, les responsables du chant dans la liturgie, chantres, équipes liturgiques, organistes..., sont confrontés au difficile problème du choix des chants pour une célébration. Les revues liturgiques leur font des propositions, mais, ici encore, il faut choisir parmi celles-ci !

Choisir des chants, une démarche récente

Si aujourd'hui les responsables doivent faire des choix, il faut savoir qu'il n'en a pas toujours été ainsi. C'est une démarche récente qui, pour la messe solennelle, celle que l'on appelait aussi la « Grand-Messe », ne fut possible qu'après le Concile Vatican II. Autrefois, on pouvait choisir des cantiques, mais pour les messes lues, les « Messes basses », mais non pour les « Messes chantées » où seul le chant grégorien était autorisé pour ce que l'on appelle le Propre, à savoir les chants propres à un dimanche ou à une fête. Et, dans le corpus grégorien, il n'était pas question de choisir. Tout était prévu ! Il suffisait d'ouvrir son « Paroissien 800 », son recueil des chants grégoriens, à la bonne page et l'on trouvait ce qu'il fallait chanter pour chaque moment précis de la liturgie. Un certain choix était possible en ce qui concerne les Ordinaires, encore que la plupart étaient prévus pour un temps liturgique ou des fêtes précis. Pensons par exemple à la Messe I pour le temps pascal ou à la Messe IX pour les fêtes de la Vierge. On avait aussi la possibilité de choisir le *Credo* parmi quatre versions musicales, mais la plupart des paroisses retenaient le *Credo* III, éventuellement le *Credo* I.

Aujourd'hui, le programme des chants de chaque messe est à « composer », du moins du point de vue musical, car la plupart des textes sont déjà prévus par la liturgie. Par exemple, les textes de « l'Ordinaire », qui s'étend aujourd'hui au chant de l'anamnèse, de la doxologie, du *Notre Père*... Et ici encore, pour l'acte pénitentiel et l'anamnèse, le Missel propose un choix ! Notons aussi que le psaume avec son antienne et l'*alléluia* avec son verset sont prévus par le Lectionnaire.

Les critères de choix

Puisqu'il nous faut choisir, on est en droit de se demander s'il existe des critères pour effectuer ce choix. Il va de soi que celui-ci ne peut s'opérer par goût personnel ou par souci de faire chanter à la chorale les pièces polyphoniques qu'elle a apprises, ou encore parce que l'on a une dévotion particulière à Marie ou à l'un ou l'autre saint. Ces critères doivent être d'ordre liturgique. Nous en présentons trois ci-dessous.

Un premier critère : le caractère rituel du chant

Il est bon de se rappeler que la célébration liturgique est une action rituelle, c'est-à-dire que ce que nous célébrons, à savoir le Mystère pascal, la mort et la résurrection du Seigneur, ainsi que notre propre salut, ne peut s'exprimer que sur le mode symbolique et rituel. Tout ce qui se passe dans la liturgie renvoie à plus que lui-même. Par exemple, communier, c'est avoir part à un même Corps, celui du Christ

ressuscité pour devenir nous-mêmes un membre de ce Corps et constituer l'Église. Proclamer la Parole, c'est rendre le Christ présent, qui parle à son peuple.

Le chant, qui s'inscrit dans cette action rituelle, est donc, lui aussi, d'ordre rituel principalement par son texte. À certains moments, le chant accompagne un rite, par exemple au moment de la communion ; à d'autres, il constitue lui-même le rite, par exemple au moment du *Sanctus*.

Rappelons-nous que la Constitution sur la liturgie, *Sacro Sanctum concilium*, nous dit qu'une musique sacrée « sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion étroite avec l'action liturgique » (n° 112). De même, elle donne à la musique liturgique le statut de *munus ministeriale*, à savoir qu'elle remplit une fonction ministérielle dans la liturgie (n° 112). La musique est donc au service de cette action liturgique, pour expliciter au mieux le caractère symbolique de celle-ci. Tout ceci renforce donc le lien étroit entre le chant et l'action rituelle.

Rappelons aussi cette Préface du Missel romain qui nous dit : « Tu n'as pas besoin de notre louange, et pourtant c'est toi qui nous inspires de te rendre grâce : nos chants n'ajoutent rien à ce que tu es, mais ils nous rapprochent de toi, par le Christ notre Seigneur ». Donc, les chants que nous choisissons sont là pour nous aider à nous rapprocher de Dieu, à célébrer le Mystère pascal « pour la gloire de Dieu et le salut du monde ».

Comme nous l'avons dit ci-dessus, les chants qui constituent le rite sont donnés par la liturgie elle-même. Pour ceux qui accompagnent le rite, principalement les processionnaires d'entrée, des offrandes et de communion, il faut veiller à ce qu'ils soient effectivement au service de celui-ci. Par exemple, si l'on chante pendant la procession des offrandes, ce ne doit pas seulement être un « moment de musique » qui assure la transition entre la Liturgie de la Parole et la Liturgie eucharistique. Il doit prioritairement « symboliser » cette action rituelle de l'apport du pain et du vin, qui deviendront le corps et le sang du Seigneur. Nous franchissons le porche d'entrée qui nous introduit dans la Liturgie eucharistique ; « Nous préparons la table... » C'est aussi le moment de se joindre aux anges pour, comme dans la « Grande Entrée » de la liturgie byzantine, accompagner le Christ dans son mystère de Pâques. C'est ce qu'exprime notamment le chant C 54, *Toi seul es saint*. Il ne s'agit donc pas de chanter notre propre offrande à Dieu – celle-ci se fera au sein de la prière eucharistique lorsque le prêtre, en s'adressant au Père, lui demandera qu'il fasse de nous une éternelle offrande à sa gloire – mais de dire le sens véritable de cet apport des dons, fruits de la terre et du travail des hommes.

Un autre exemple de chant qui accompagne un rite est le chant que l'on chante pendant l'Aspersion des fidèles. Ici aussi, le chant doit exprimer le sens de ce geste lié à la bénédiction de l'eau au cours de la Veillée pascale ainsi qu'à notre propre baptême. « J'ai vu l'eau vive... tous ceux que lave cette eau seront sauvés et chanteront alléluia. »

Un second critère de choix : la participation de l'assemblée

Permettre à l'assemblée de participer par le chant n'est pas un simple geste de complaisance vis-à-vis d'elle pour que celle-ci ne soit pas simplement une « assistance », un groupe de « spectateurs muets » (Pie X, *Divini cultus*). La participation de l'assemblée est constitutive de la liturgie, car celle-ci a pour fonction de constituer une assemblée, c'est-à-dire de faire en sorte que les gens qui se sont rassemblés pour célébrer deviennent une véritable assemblée, et forment ainsi le Corps du Christ ressuscité.

Cette assemblée doit être « présente » à l'action qui se déroule. Cette « présence » active interne va se manifester par des gestes extérieurs et notamment par des actes de chant. La « vérification » de cette participation « pleine, consciente et active » se traduit d'ailleurs par des dialogues et des acclamations. Le président de l'assemblée, qui préside « in persona Christi », sollicite à différents moments l'adhésion de l'assemblée à ce qui se passe et celle-ci répond à ces interpellations : « Élevons notre cœur – Nous le tournons vers le Seigneur ; Rendons grâce au Seigneur notre Dieu – Cela est juste et bon ». D'où l'importance de ces dialogues et acclamations que l'Instruction *Musicam sacram* considère comme les premiers chants de la célébration eucharistique (MS n° 16a). Mais, pourquoi nécessairement les chanter ? Parce que le chant donne un autre statut à la parole, il en retarde aussi son énonciation et il favorise l'unité du groupe. Il donne également un caractère « solennel » à l'acte qui est posé.

Il est donc important que l'assemblée puisse chanter ce qui lui revient. Ici aussi, il est important de rappeler que l'assemblée ne doit pas tout chanter ! Chacun intervient selon son rang et sa fonction et il ne fait que ce qu'il a à faire et uniquement cela (MS n° 6).

Mais il est fondamental que l'assemblée puisse chanter, et pas seulement dans son cœur, les chants qui témoignent de sa participation active. Par exemple le *Sanctus*. Non seulement il est la réponse de l'assemblée à la Préface, mais par ce chant, elle marque son approbation au fait que « vraiment, il est juste et bon de te rendre gloire... ». Il est aussi le moment où l'assemblée est invitée à chanter la gloire de Dieu « avec les anges et tous les saints ». Ici, la terre et le ciel s'unissent pour énoncer une titulature de Dieu qui nous vient du livre d'Isaïe (Is 6, 1-13) : « Saint, saint, saint le Seigneur, Dieu de l'univers ». Ensuite nous chantons « le ciel et la terre sont remplis de ta gloire » et soulignons ainsi le caractère eschatologique de la liturgie, car celle-ci nous projette déjà dans l'avenir des derniers temps. Cette affirmation est suivie d'une acclamation qui nous renvoie à l'entrée du Christ à Jérusalem, le jour des Rameaux : « Hosanna au plus haut des cieux ». Cette acclamation sera reprise après un verset du psaume 117 : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » En regardant attentivement ce texte qui est directement inspiré par l'Écriture, nous comprenons l'importance et l'intérêt de respecter les textes propres de la liturgie. Ils ne sont pas choisis au hasard, bien au contraire, ils sont véritablement porteurs de l'action célébrée.

Les choix les plus « libres » demeurent le chant d'ouverture et le chant de communion. Si le geste de communion invite au choix d'un chant eucharistique qui, tantôt accompagnera la procession de communion, tantôt sera une hymne d'action de grâce après la communion, celui de l'ouverture a une dimension beaucoup plus large. Il peut « dire le caractère pascal du dimanche, dire l'unité dans la foi, louer, supplier, exprimer divers aspects du mystère » (CNA).

Des propositions existent dans le MNA et le CNA ainsi que dans les revues de chants liturgiques pour honorer ces thématiques. Se pose toujours la question de savoir si ce chant doit être en rapport avec les lectures du jour, que l'on n'a pas encore entendues à ce moment de la messe, ou avec une thématique plus large telle que : le sens du dimanche, le rassemblement des chrétiens... Chaque cas est à prendre en considération et il faut éviter les généralisations.

Dans tous les cas, il faudra se soucier de la participation de l'assemblée. Il faut veiller à ce que celle-ci puisse intervenir à l'endroit qui est prévu pour elle dans la forme du chant retenu, que ce soit un tropaire, une hymne, une litanie ou un cantique à refrain.

Un troisième critère : le temps liturgique

Un troisième critère qui doit guider nos choix est le rapport du chant avec le temps liturgique. Et ceci concerne plus particulièrement les temps liturgiques privilégiés, l'avent, le temps de Noël, le carême et le temps pascal, ainsi que des fêtes ou des solennités. En effet, tous ces moments dans l'année liturgique ont leurs caractères propres et les chants composés pour ces circonstances viennent en souligner les différents aspects.

Il est donc important de « réserver » des chants pour ces temps et ces fêtes et de pouvoir ainsi les retrouver d'une année à l'autre. Ils deviendront alors des « chants-signaux » de ces moments particuliers qui jalonnent l'année liturgique. À chaque communauté de faire ses choix en fonction de son assemblée et de ses possibilités.

En conclusion

Nous voyons donc que le choix des chants pour la liturgie n'est pas simple ! Il doit répondre à des exigences bien précises tout en s'adaptant à la communauté célébrante. Choisir en connaissance de cause demande aussi que celui ou ceux qui opèrent les choix connaissent bien le sens profond de la liturgie. C'est elle qui doit nous guider la première dans ces choix. N'oublions jamais que les chants servent aussi à élaborer la foi de ceux qui les chantent ! Et ceux-ci ne peuvent le faire que s'ils sont en connexion étroite avec l'action liturgique. C'est pourquoi il s'agit avant tout de « chanter la liturgie » et non de « chanter dans la liturgie », c'est-à-dire de « l'orner » d'un certain nombre de chants qui lui demeurent extérieurs, car ils ne sont pas de véritables chants rituels au service de la célébration liturgique elle-même.

Philippe Robert